

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt juin deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

REVALORISATION
ET FIXATION DE
DIVERS TARIFS
MUNICIPAUX.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE (jusqu'à 21h17), Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Madeline DA SILVA, Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Christian LAGRANGE par Arnold BAC (à partir de 21h17), Alain PIACENTINO par Valérie LEBAS, Delphine PUIPIER par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Marlène UZAN, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Sandie VESVRE.

ABSENT EXCUSE :

Georges AMZEL.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Patrick CARROUER.

Accusé de réception en préfecture
993-219300456-20190626-D84-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019**OBJET : REVALORISATION ET FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la délibération du Conseil municipal n°D73/18 du 27 juin 2018, relative aux tarifs concernant la vente d'ouvrages et les droits de reprographie de documents administratifs,**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder, avec une application au 1^{er} septembre 2019, à une augmentation de ces tarifs, limitée à 2 %,**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : FIXE** les tarifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2019 :

DÉSIGNATIONS		TARIFS
Livre "Quand Les Lilas"	Version normale	40,60 €
Livre "Les Lilas - Une Ville, trois photographes"	--	13,80 €
Brochure "Patrimoine mémoire – la Résistance aux Lilas"	Par brochure	5,90 €
Reprographie dossier P.L.U. - version papier	Dans son intégralité	186,25 €
Reprographie du dossier P.L.U. sur CD ROM	Dans son intégralité	12,25 €
Reprographie de documents sur CD ROM autre que P.L.U.	Par CD-ROM fourni	3,30 €
Photocopies de documents administratifs en format A4	Par feuille recto-verso	0,20 € (inchangé)
Photocopies de documents administratifs en format A3	Par feuille recto-verso	0,40 € (inchangé)

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le budget Ville de l'année correspondante.**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **27 JUN 2019**
- et de son affichage le **01 JUL 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 31

Voix contre :

Abstentions : 1

NPPV :

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D84-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019